

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

**Séance du 20 février 2004
(convocation du 9 février 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Février Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUTIL Silvére, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. DUCHENE Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel
M. ROUSSET Alain à Mme CARTRON Françoise
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain
M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
M. DAVID Jean-Louis à M. VALADE Jacques
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice

Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JOUVE Serge à M. JAULT Daniel
M. LOTHAIRE Pierre à M. QUANCARD Joël
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCHERZ Jean à Mme WALRYCK Anne
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. QUERON Robert à M. CANIVENC René
Mme VIGNE Elisabeth à Mme TOUTON Elisabeth

Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 h 00)
Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude à M. CANOVAS Bruno (jusqu'à 10 h 30)
Mme CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISSON Serge (jusqu'à 10 h 15)
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (jusqu'à 10 h 00)

LA SEANCE EST OUVERTE

**ARTIGUES-près-BORDEAUX. Implantation de la SARL MPRD - Subvention
d'équipement de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Créée en 1981 à Bordeaux, la SARL MPRD (Mécanique de Précision Robert Delbert) était initialement spécialisée dans la mécanique de précision.

En 1990, suite à une augmentation de capital et à la création de sa filiale UCRD, MPRD s'oriente vers l'usinage des matériaux composites. En 2002, la fusion MPRD/UCRD, puis sa reprise par un ancien responsable achats et logistique chez EADS Composites Aquitaine, positionne définitivement la SARL MPRD comme sous-traitant majeur pour le secteur de l'aéronautique, du spatial et de la défense du fait de sa spécificité dans la conception et la réalisation de pièces à l'unité (usinages conventionnels et numériques sur tous types de matériaux et conception-réalisation de montages et d'outillages).

Si l'expérience de son repreneur dans le secteur aéronautique-spatial-défense permet aujourd'hui indéniablement de valoriser pleinement les avantages concurrentiels de MPRD, l'expansion actuelle de cette société tient également dans sa stratégie globale de développement.

Certifiée ISO 9002, ISO 9100 et Qualifas B, MPRD a développé très tôt des savoir-faire spécifiques pour les nouveaux matériaux dits « exotiques » ; ainsi, plus de 50 % du chiffre d'affaires est réalisé en matériaux composites de haute technicité (carbone/carbone, carbone/sic) pour corps de missiles ou éléments de fusées.

Parallèlement, la SARL MPRD a su très vite instaurer une dynamique de gestion de l'urgence, lui permettant de contrecarrer efficacement une concurrence hors région acerbe, de la part notamment des pays émergents de l'Europe de l'Est et ceux d'Afrique du Nord.

Consciente des nouveaux défis à relever pour évoluer dans son nouveau statut de sous-traitant majeur et répondre aux attentes d'une clientèle en pleine mutation et aux exigences techniques et financières croissantes, MPRD s'est assignée un projet de développement ambitieux sur trois ans (2004-2006), reposant sur la mise en place d'une politique de développement de la clientèle, des produits et des services incluant le développement de marchés séries de grands programmes tels que l'A 380, le M 51 et les Ecureuils

(Eurocopter) et le renforcement du contrôle avec la création d'un département ingéniering-conception.

La réalisation de ce programme s'appuie en outre sur la restructuration interne de l'entreprise et le recrutement à terme de 6 nouveaux collaborateurs dans les trois ans (3 au niveau de la production, 2 au niveau de la conception et un chargé d'affaires) en sus des 21 emplois existants aujourd'hui, ainsi que sur l'instauration d'une nouvelle politique d'investissement.

Pour ce faire, la SARL MPRD envisage de transférer ses activités sur la zone industrielle d'Artigues, dans un bâtiment de production d'une surface de 1.275 m² construit sur un terrain de 5.528 m² ; enfin, un programme complémentaire d'investissement en matériel de production, pour un montant total de 536.000 € est également inscrit dans le cadre de ce projet.

La Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicitée aux côtés de la Région et du Département pour apporter à cette opération, financée à l'aide d'un crédit-bail immobilier d'une durée de 15 ans servi par la société UCABAIL Immobilier, un soutien financier de 35.000 € au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 700.000 € H.T., répartis comme suit :

Charges H.T.		Produits H.T.	
. Terrain (5.528 m ²):	152.450 €	. Ucabail Immobilier :	560.000 €
. V.R.D. :	40.000 €	. Conseil Régional d'Aquitaine :	70.000 €
. Construction :	470.000 €	. Communauté Urbaine de Bordeaux :	35.000 €
. Frais et divers :	37.550 €	. Conseil Général de la Gironde :	35.000 €
TOTAL :	700.000 €	TOTAL :	700.000 €

Le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de la Gironde, également sollicités dans le cadre de ce projet, devraient entériner leur engagement lors de leurs prochaines commissions permanentes du premier trimestre 2004.

Compte tenu de son expérience dans le secteur de l'aéronautique, du spatial et de la défense, de sa spécificité dans la haute-technicité, mais aussi de sa volonté affichée de s'inscrire définitivement parmi les sous-traitants majeurs des grands donneurs d'ordre régionaux, notre établissement public pourrait répondre favorablement à la subvention sollicitée par la SARL MPRD.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, Mesdames, Messieurs, il vous est proposé de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 35.000 € à verser à la société UCABAIL Immobilier, pour l'implantation, sur la commune d'Artigues, de la SARL MPRD ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention, ci-annexée, à intervenir en vue de régler les modalités de versement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 67, article 6745, fonction 900 du budget de l'année 2004.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparenté vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 février 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-CHARLES BRON

